



Bourses de collège

publié le 05/09/2013

Les dossiers de demande de bourses sont à retirer dès à présent, et à **retourner impérativement** auprès du secrétariat, avant le 23 septembre.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.